

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2129

présenté par
Mme Bareigts, rapporteure

ARTICLE 62

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , dans sa rédaction résultant de la loi organique n°2011-883 du 27 juillet 2011 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel